CENTRE HOSPITALIER VÉTÉRINAIRE FRÉGIS

C.H.V. FREGIS

OUVERT 24H SUR 24
URGENCE | HOSPITALISATION
REANIMATION | CONSULTATION SPÉCIALISÉES
43, AVENUE ARISTIDE BRIAND | PORTE D'ORLÉANS RN20
94 110 ARCUEIL
TEL. : 01.49.85.83.00
FAX. : 01.49.85.83.01
WWW.FREGIS.COM

Comment lire l'étiquette d'un aliment industriel

Par le Docteur Laurence COLLIARD
Service de Diététique et nutrition clinique, CHV FREGIS

La réglementation
Tout ce qui est écrit sur l'étiquette d'un aliment industriel est soumis à la réglementation, certaines mentions étant obligatoires et d'autres facultatives (FACCO, 2001). Les aliments diététiques, « ayant un objectif nutritionnel particulier » et prescrits par les vétérinaires sont soumis à des contraintes supplémentaires.

Le cadre légal
Les mentions « aliment complet » (« suffit à assurer une ration journalière ») ou « aliment complémentaire » (nécessairement associé à d'autres aliments pour constituer une ration complète) ainsi que l'espèce de destination (« pour chat », « pour chien ») doivent être clairement écrites. Doit également figurer la liste des matières premières (viandes, riz, carottes…) ou des catégories de matières premières (viandes et sous produits animaux, céréales, légumes…). Ces ingrédients sont cités dans l'ordre décroissant de leur importance en poids brut dans la réalisation de l'aliment. Plus la liste est détaillée, plus la formule de la recette est fixe. Une formule vague autorise le fabricant à modifier les matières premières en fonction des approvisionnements. La composition de l'aliment peut ainsi varier d'un lot à l'autre.
La mise en avant d'une matière première dans la présentation du produit –« pâtée au bœuf » par exemple- impose d'indiquer un pourcentage d'incorporation dans la liste des matières premières :

Règles d'utilisation de certains qualificatifs dans les allégations commerciales

Dénomination qualitative du produit	Quantité précisée dans la liste des matières premières
« au goût de bœuf »	Quantité de bœuf inférieure à 4%
« au bœuf » ou « avec du bœuf »	Quantité de bœuf comprise entre 4% et moins de 14%
« riche en bœuf »	Quantité de bœuf comprise entre 14% et moins de 26%
« marque bœuf »	Quantité de bœuf comprise entre 26% et moins de 100%
« tout bœuf »	Viande de bœuf à 100%

Le détail de la composition
L'analyse moyenne comprend obligatoirement la teneur en protéine brute, matières grasses, cellulose brute, humidité (facultative pour les croquettes) et cendres brutes (minéraux). Ces teneurs sont le plus souvent exprimées en grammes pour 100 grammes d'aliment ou pourcentage. Les autres constituants (sodium, calcium, phosphore…) sont indiqués de façon facultative.

Additifs
Tout additif ajouté -colorant, conservateur, antioxydant- doit être agréé, c'est-à-dire présent sur une liste validée par la Communauté Européenne. Il est alors mentionné en ajoutant « additif CE ». Si des vitamines sont incorporées à la recette, seules les teneurs en vitamines A, D3et E sont obligatoires. La teneur indiquée correspond alors à celle présente à la date de durabilité minimale (date jusqu'à laquelle l'aliment garde ses propriétés, dans des conditions de conservation appropriée). De même, l'ajout de cuivre dans l'aliment s'accompagne de l'indication du nom spécifique de l'additif et de la teneur ajoutée.

Le mode d'emploi de l'aliment
Un mode d'emploi concernant la situation physiologique de l'animal (croissance, adulte ou senior), la mise à disposition de l'eau ou les conditions de conservation est également précisé.

Une quantité indicative journalière, en boîte ou grammes en fonction de l'âge ou du poids de l'animal est souvent disponible. Cette quantité n'est qu'un ordre de grandeur. Chaque animal étant unique, seul un suivi régulier de son poids et de son état corporel permet de vérifier si la quantité d'aliment ingérée est correcte.

Peut-on comparer les aliments à partir des pourcentages écrits sur l'étiquette ?
NON, malheureusement ! Par exemple, un aliment humide contenant 7,5% de protéine brute et 81.5% d'humidité contient-il moins de protéines que l'aliment contenant 8,9% de protéine brute et 78% d'humidité ? Non, ces deux aliments contiennent tous les deux environ 40,5 % de la matière sèche en protéines.

Références

1. Code des Réglementations et Bonnes Pratiques dans le commerce des aliments composés pour animaux familiers. Chambre Syndicale des Fabricants d'aliments pour Chiens, Chats, oiseaux et autres animaux familiers (FACCO). 2001.
2. Yaguiyan-Colliard L (2006). Lecture d'une étiquette d'aliment : que faire des informations ? L'Auxiliaire Vétérinaire 23 : 33.
3. Yaguiyan-Colliard L (2006). Lecture d'une étiquette d'aliment : un cadre réglementé. L'Auxiliaire Vétérinaire, 21 : 34.

Les points importants

Le Code de la Consommation s'applique aux aliments destinés aux animaux de compagnie en matière de sécurité, de santé, de loyauté des transactions commerciales et de protection du consommateur.

Les mentions portées sur l'étiquette du produit sont réglementées, certaines étant légales et d'autres facultatives.

La liste des ingrédients permet d'avoir une idée sur la qualité des matières premières utilisées dans la recette.

Il n'est pas exact de comparer directement les pourcentages entre deux aliment.